



**RÉPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND LANGRES</b>	<b>BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 5 MARS 2026</b>
<b>Date de la convocation 27 FEVRIER 2026</b>	<b>Délibération n° 2026-03-8</b>
<b>NOMBRE DE SIEGES : 28 MEMBRES EN EXERCICE : 28 NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 22 NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 23 VOTES : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</b>	<b>OBJET : Acquisition des parcelles cadastrées section AB n°28 et n°29 Lieudit« les Ormes Sud » – Commune de Saints Geosmes</b>

Etaient présents :

M.BLANCHARD D.	Mme BERNAND C.	M.MAUGRAS J.	M. MILLE J.
M.SEGUIN D.	Mme COEURDASSIER S.	Mme MASSON A.	M.HUOT G.
M.FOURNIER H.	M.LINARES H.	M.DANGIEN A.	Mme CARDINAL A.
M. OUDOT E.	M.CARDINAL JP.	M.THOMASSIN N.	M.FUERTE S N.
M.JOFFRAIN B.	M. DELABORDE D.	M.THIEBAUD D.	
M.RAMAGET JP.	M.BOILLETOT C.	M.PERROT E.	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M.DIDIER R.	à	Mme COEURDASSIER S.
-------------	---	---------------------

Absents :

M.CHITTARO F.	M.GALLISSOT P.	M.DARTIER M.
M. PECHIODAT R.	M.CHEVALLIER A.	

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Suzanne COEURDASSIER est nommée secrétaire de séance.

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 5 mars à 17 h 35, le Bureau de la Communauté de Communes du Grand Langres, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Pôle Social et Culturel – 3 Impasse de la Courvée 52200 SAINTS-GEOSMES, sous la présidence de M. Jacky MAUGRAS, Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-88 du 7 décembre 2023 du Conseil Communautaire relative à la délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le bureau,

Vu la délibération n°2025-63 du 30 septembre 2025 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Grand Langres portant avis favorable à la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie départementale sur le territoire intercommunal,

Vu l'arrêté n°2026-01 de la Communauté de Communes du Grand Langres portant sur l'exercice de son droit de préemption sur la parcelle cadastrée AB n°27, d'une superficie de 629 m<sup>2</sup>, située 10 route de Noidant-Châtenoy 52200 Saints-Geosmes pour un montant de 10 000 euros,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,

Vu le rapport présenté,

Considérant que le projet prévoit la possibilité d'une maîtrise d'ouvrage partagée :

- La Communauté de Communes du Grand Langres, pour la construction des locaux de service et techniques (LST), incluant l'hébergement de deux gendarmes adjoints volontaires ;
- Un bailleur social ou tout autre opérateur social, pour la réalisation des 44 logements de la zone « famille ».

L'ensemble représente un total de 45,41 unités-logements, conformément aux prescriptions de la Gendarmerie nationale et aux décrets applicables.

Considérant l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AB n°1, laquelle est contiguë aux parcelles AB n°28 et n°29 appartenant à la SCI ESPRIT, propriétaire de ces parcelles,

Considérant que l'acquisition des parcelles cadastrées section AB n°28 et n°29 permet d'assurer la cohérence foncière de l'emprise du projet, de sécuriser la maîtrise complète du foncier nécessaire à la réalisation de la future caserne et de garantir une gestion optimisée de l'opération d'aménagement,

Considérant que les terrains sont cédés en l'état,

Considérant que par courrier en date du 4 mars 2026, Monsieur ESPRIT a proposé la cession de ces deux parcelles à l'euro symbolique,

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré :**

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique – sans obligation de paiement - des parcelles cadastrées section AB n°28 et n°29 d'une superficie totale de 122 m<sup>2</sup> propriétés de la SCI ESPRIT représentée par Monsieur ESPRIT Florent, demeurant 2 route de BLESSONVILLE 52000 SEMOUTIERS MONTSAON. Les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes du Grand Langres ;
- Décide d'intégrer ces parcelles dans l'assiette foncière du projet de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie ;
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération, y compris l'insertion de toutes clauses ou conditions suspensives jugées nécessaires, étant considéré que les terrains sont cédés en l'état.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,  
Mme Suzanne COEURDASSIER



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Jacky MAUGRAS



Jacky MAUGRAS

Jacky MAUGRAS  
2026.03.09 17:51:46 +0100  
Ref:10588914-15967292-1-D  
Signature numérique  
le Président



S.C.I. ESPRIT  
M. Florent ESPRIT  
2 route de Blessonville  
52000 SEMOUTIERS-MONTSAON

Communauté de Communes du Grand  
Langres

52200 LANGRES

Semoutiers-Montsaon, le 4 mars 2026

Ventes de parcelles

Monsieur le Président,

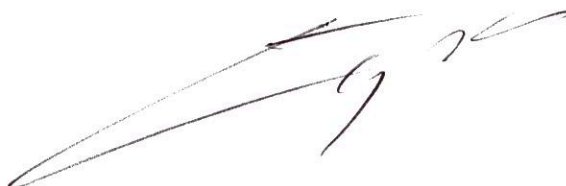
La S.C.I ESPRIT est propriétaire de deux parcelles sises sur la Commune de Saints Geosmes cadastrées AB n° 28 lieudit « Les Ormes Sud » d'une contenance de 62ca en nature de terre et AB n° 29 lieudit « Les Ormes Sud », d'une contenance de 60 ca en nature de terre.

Ces parcelles touchent la parcelle AB n° 27 que vous avez préemptée.

Je vous propose la vente de ces deux parcelles à l'Euro symbolique.

Dans l'attente de vous lire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Département :  
HAUTE MARNE

Commune  
SAINTS-GEOSMES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF de la HAUTE-MARNE  
Cité administrative 89 Rue Victoire de la  
Marne 52903  
52903 CHAUMONT CEDEX  
tél. 03 25 30 23 51 -fax  
sdif haute-marne@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/12/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

